



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND

PV du 6 janvier 2026

***La Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026 aux clubs, à tous les dirigeants, arbitres et joueurs.***

***Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.***

### **DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.** Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



## **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

## **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

## **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE**

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX**

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE**

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
  - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
  - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU**

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND**

Réouverture du complexe sportif Serge DASSAULT à partir du 2 janvier 2026.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de LISSES**

Fermeture du stade Stéphane Diagana le dimanche 25 janvier 2026 de 8h00 à 13h00.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'ETRECHY**

Fermeture des terrains (honneur et annexe en herbe) du stade Koffi Carenton à partir du 6 janvier 2026 au 11 janvier 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VILLEBON SUR YVETTE**

Fermeture du complexe Saint Exupéry à partir du 5 janvier 2026 au 11 janvier 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES en HUREPOIX**

Fermeture du stade Norbert Batigne à partir du 5 janvier 2026 au 11 janvier 2026 inclus.



## **Arrêté Municipal de la SAINT MICHEL SUR ORGE**

Fermeture des terrains (gazon et schiste) du stade Lucien Simon le dimanche 25 janvier 2026.

### **COUPES**

#### **A jouer le 10 janvier 2026**

- **U14 (1/16<sup>èmes</sup> de finale)**
- **SENIORS F A 11 (cadrage avant ¼)**
- **SENIORS F A 8 (cadrage avant ¼)**
- **U18 F A 8 (cadrage avant ¼)**

#### **A jouer le 11 janvier 2026**

- **SENIORS ESSONNE (1/16<sup>èmes</sup> de finale)**
- **U18 (1/16<sup>èmes</sup> de finale) Exempt : BRETIGNY FCS**
- **U16 (1/16<sup>èmes</sup> de finale)**

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

**RAPPEL IMPORTANT**

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	<b>Cadrage</b> DB 29/01/2026	<b>1/16<sup>ème</sup></b> DB 29/01/2026	<b>1/8<sup>ème</sup></b> DB 08/03/2026	<b>1/4</b>	<b>1/2</b>
<b>Seniors Essonne</b>		11/01/2026	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>Seniors District</b>			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>Vétérans</b>			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>+ 45 ans</b>			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>+ 55 ans</b>			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>CDM</b>			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>U18</b>			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>U16</b>		11/01/2026	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
<b>U14</b>		10/01/2026	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026
<b>Seniors F à 11</b>	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
<b>Seniors F à 8</b>	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
<b>U18 F à 8</b>	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
<b>U15 F à 8</b>			21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026

Prochain Tirage le 3 février 2026 à 18h30

**COUPES ESSONNE FEMININES**

**Seniors F à 11**

**Match n° 55264568 du 10 janvier 2026**

**ETAMPES FC 1 / TROIS VALLEES FC 1**

Courriel d'ETAMPES FC.

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via FootClubs pour jouer à 18h30.

Refus du club adverse.

La Commission inverse la rencontre (art. 6.3 du Règlement des Coupes Féminines – Seniors F à 11), car le club d'ETAMPES FC a plusieurs rencontres en même temps.

La rencontre aura lieu à TROIS VALLEES FC à 16h00.



### **Seniors F à 8**

**Match n° 55264679 du 10 janvier 2026**

**BALLANCOURT FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1**

Courriel de BALLANCOURT FC.

Sans accord entre les deux clubs via Footclubs, avant le vendredi 9 janvier 2026 à 12h00, la Commission maintient la rencontre le 10 janvier 2026.

Prochain tour de Coupe le 21 février 2026

### **U18 F à 8**

**Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**VIRY CHATILLON ES 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 du 10 janvier 2026**

Demande de VIRY CHATILLON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux rencontres) pour jouer à 14h00.

## **FOOT FEMININ**

### **Seniors F à 11 \* D1**

**Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

**LONGJUMEAU FC 1 / ORSAY BURES FC 1 du 31 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 18h00 au stade Frédéric Langrenay N°3 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

### **U18 F à 8**

**Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**LONGJUMEAU FC 1 / ORSAY BURES FC 1 du 17 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

## **COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS**

**Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**PAYS LIMOURS ENT 1 / ORSAY BURES FC 1 \* Essonne du 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

**Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de STE GENEVIEVE FC**

**STE GENEVIEVE FC 2 / LONGJUMEAU FC 1 \* Essonne du 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer le mardi 13 janvier 2026 à 20H30, sous réserve de l'éclairage.

**Demandes de changement d'horaire via Footclubs**

**MNVDB FC 1 / ULIS CO 1 \* Essonne du 11 janvier 2026**

Demande de MNVDB FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.



## **DOURDAN SPORTS 1 / FLEURY 91 FC 2 \* Essonne du 11 janvier 2026**

Demande de DOURDAN SPORTS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

### **CHAMPIONNAT SENIORS**

#### **FMI NON PARVENUE DU 21 DECEMBRE 2025**

##### **D5/C**

#### **Match n° 53715435 \* MAROLLES US FC 1 / MNVDB FC 3**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 13 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de COUDRAYSIEN FC**

#### **COUDRAYSIEN FC 1 / STE GENEVIEVE FC 4 \* D3/B du 18 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 17h30, sous réserve de l'éclairage.

#### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **EPINAY ATHLETICO FC 2 / MONTGERON ES 2 \* D4/B remis au 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

#### **ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2 \* D5/B remis au 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

#### **Match n° 53673341 du 7 décembre 2025**

#### **PALAISEAU US 2 / RIS ORANGIS US 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

PALAISEAU US 1 : 1 but

RIS ORANGIS US 2 : 2 buts

#### **Match n° 53713940 du 7 décembre 2025**

#### **BOUSSY-QUINCY FC 2 / VILLABE ETS 2 \* D5/C**

Reprise du dossier.

Pas de réponse de l'arbitre.

Capture de la FMI fournie par BOUSSY-QUINCY par courriel.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :



BOUSSY-QUINCY FC 2 : 2 buts  
VILLABE ETS 2 : 0 but

### CHAMPIONNAT CDM

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**LONGJUMEAU FC 5 / GRIGNY FOOTBALL 91 5 \* D1 du 18 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Frédéric Langrenay 2 (terrain synthétique).

### COUPE ESSONNE U14

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**COUDRAYSIEN FC 1 / VIGNEUX FCO 1 du 10 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

#### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs**

**VAL YERRES CROSNE 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 1 du 10 janvier 2026**

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00.

**ST MICHEL FC 91 1 / ULIS CO 1 du 10 janvier 2026**

Demande de ST MICHEL FC 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 12h00.

#### **Match n° 55264838 du 10 janvier 2026**

**BOISSY FC 91 1 / STE GENEVIEVE FC 1**

Courriel de BOISSY FC 91.

Suite à deux rencontres de Coupe Féminines, la Commission inverse la rencontre (art. 7.4 du Règlement de la Coupe U14).

La rencontre aura lieu à STE GENEVIEVE à 15h30.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de BOISSY FC 91.

### CHAMPIONNAT U14

#### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs**

**MONTGERON ES 2 / ETAMPES FC 2 \* D4/C remis au 10 janvier 2026**

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain) pour jouer à 16h00, au stade du Cosec M. T. Eyquem 3 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

#### **Match n° 54379607 du 7 février 2026**

**DOURDAN SPORTS 2 / BALLANCOURT FC 1 \* D3/D**

Demande de DOURDAN SPORTS de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.



Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.  
La Commission maintient la rencontre le 7 février 2026.

## CHAMPIONNAT U15

### **FMI NON PARVENUE DU 6 DECEMBRE 2025**

#### **D1**

#### **Match n° 53720285 \* ULIS CO 1 / RIS ORANGIS US 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre nous indiquant le résultat de la rencontre (2-5). Remerciements.  
Feuille de match non parvenue malgré les demandes (voir PV des 9, 16 et 23 décembre 2025). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité aux ULIS CO 1 (-1 point, 0 but), RIS ORANGIS US 1 (3 points, 5 buts).

Amende réglementaire aux ULIS CO pour non-envoi de la feuille de match après 2 réclamations.  
En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe des ULIS CO 1 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **FLEURY 91 FC 2 / PARAY FC 1 \* D2 du 10 janvier 2026**

Demande de FLEURY 91 FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (disponibilité du terrain) pour jouer à 14h00.

## COUPE ESSONNE U16

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **PAYS LIMOURS ENT 1 / TREMLIN FOOT 1 du 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 12h30.

#### **PARAY FC 1 / BREUILLET FC 1 du 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs**

#### **MNVDB FC 1 / PLESSIS PATE ES 1 du 11 janvier 2026**

Demande de MNVDB FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 12h00.

#### **MORANGIS CHILLY FC 1 / MENNECY CS 1 du 11 janvier 2026**

Demande de MORANGIS CHILLY FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 12h00.

### **Match n° 55265032 du 14 janvier 2026**

#### **RIS ORANGIS US 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1**

Reprise du dossier.

Demande de VERT LE GRAND US de changement de date, d'horaire et d'inversion de la rencontre



Refus de la Commission (journée de championnat).  
La Commission maintient la rencontre le 14 janvier 2026 à 18h30.  
(Aucune possibilité de jouer un dimanche. Prochain tour de Coupe le 22 février 2026).

### CHAMPIONNAT U16

#### Demandes de changement de terrain via Footclubs

##### **LONGJUMEAU FC 1 / PARAY FC 2 \* D2/A du 18 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Frédéric Langrenay 2 (terrain synthétique).

##### **ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / DRAVEIL FC 2 \* D3/B remis au 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade François Faillu N°2 à EGLY (terrain en herbe).

#### Match n° 54582730 du 7 décembre 2025

##### **EVRY FC 4 / RIS ORANGIS US 3 \* D4/B**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel d'EVRY FC nous indiquant le résultat de la rencontre.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

EVRY FC 4 : 5 buts

RIS ORANGIS US 3 : 3 buts

#### Match n° 54583495 remis au 11 janvier 2026

##### **MAROLLES US FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 \* D4/C**

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### COUPE ESSONNE U18

#### Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

##### **LINAS MONTLHERY ESA 1 / BONDOUFLE AMC 1 du 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer le mercredi 14 janvier 2026 à 20h15, sous réserve de l'éclairage.

#### Match n° 55264928 du 21 janvier 2026

##### **BRUNOY FC 1 / MNVDB FC 1**

Reprise du dossier.

En raison d'un match de championnat LPIFF pour BRUNOY FC à cette date, la Commission reporte la rencontre au 28 janvier 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

(Aucune possibilité de jouer un dimanche. Prochain tour de Coupe le 22 février 2026).

#### Match n° 55264934 du 11 janvier 2026

##### **MASSY 91 FC 1 / RIS ORANGIS US 1 \***

Demande de MASSY 91 FC de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 11 janvier 2026.



Pour rappel de l'article 4.5 du règlement de la Coupe de l'Essonne U18, les équipes encore qualifiées en Coupe de Paris doivent présenter une équipe.

**Match n° 55264937 du 11 janvier 2026**

**PARAY FC 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 1**

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91 demandant le report de la rencontre en raison d'un match de Coupe Ligue U18.

En application de l'article 4.5 du règlement de la Coupe de l'Essonne U18, la Commission maintient la rencontre le 11 janvier 2026.

Demande de PARAY FC de changement d'horaire via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres), accord de la Commission pour jouer à 15h30.

**CHAMPIONNAT U18**

**Match n° 53718807 du 30 novembre 2025**

**VERRIERES LE BUISSON 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 \* D2/A**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre nous indiquant le résultat de la rencontre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

VERRIERES LE BUISSON 1 : 0 but

BOUSSY-QUINCY FC 1 : 5 buts

**CHAMPIONNAT VETERANS**

**Match n° 53717733 du 2 novembre 2025**

**BRUNOY FC 2 / MASSY 91 FC 2 \* D3/B**

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 8 décembre 2025 qui infirme la décision de 1<sup>ère</sup> instance pour donner match perdu par forfait aux deux équipes :

BRUNOY FC 2 : (-1 point, 0 but)

MASSY FC 2 : (-1 point, 0 but)

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de BRUNOY FC 2 et le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de MASSY 91 FC 2.

Amende réglementaire à BRUNOY FC et à MASSY 91 FC.

**Match n° 53718444 remis au 11 janvier 2026**

**BOISSY FC 91 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 \* D4/B**

Demande de BOISSY FC 91 d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer au stade Claude Minier à ETAMPES.

Le match retour (n° 53718484) aura lieu à BOISSY SOUS SAINT YON le 15 mars 2026.



**+45 ANS**

**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**ST MICHEL FC 91 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 \* Poule A remis au 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade René Fayel (terrain synthétique).

**VAL YERRES CROSNE 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4 \* Poule D remis au 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

**Match n° 54571068 remis au 11 janvier 2026**

**VILLABE ETS 4 / BONDOUFLE AMC 4 \* Poule B**

Reprise du dossier.

Arrêté Municipal de fermeture du stade du Bras de Fer (terrain en herbe) à VILLABE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**+55 ANS**

**Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs**

**MILLY GATINAIS FC 6 / VILLABE ETS 7 \* Poule C remis au 11 janvier 2026**

Accord de la Commission pour jouer le 29 mars 2026.

**Match n° 54575086 remis au 11 janvier 2026**

**MORANGIS CHILLY FC 7 / AIR FRANCE PARIS AS 6 \* Poule C**

Demande d'AIR FRANCE PARIS de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 11 janvier 2026.